

## INTRODUCTION

### ***Tout commence par la nomination***

L'historienne Catherine Coquery-Vidrovitch, s'interrogeant sur la périodisation de l'histoire africaine, oppose deux approches contrastées. La première divise l'histoire de l'Afrique en trois périodes : époque précoloniale, époque coloniale, temps des indépendances. Or, écrit-elle : « Les trois périodes sont affreusement inégales : quelques millénaires, quelques siècles au plus, quelques dizaines d'années... » En outre, poursuit-elle, il serait faux de penser que la première période serait celle de la « coutume » et la deuxième celle de l'introduction de la modernité. Idée dont on trouve une bonne illustration dans un ouvrage d'Henri Ziéglé, consacré à l'Afrique-Équatoriale française (AEF) : « L'AEF sort de la préhistoire pour entrer dans l'histoire au contact des Européens vers l'an 1500<sup>1</sup>. »

À cette vision simplificatrice, fruit de l'ethnologie coloniale, Coquery-Vidrovitch oppose un essai de chronologie en neuf stades, qui vont de l'apparition de l'homme au temps des indépendances<sup>2</sup>. Dans cette chronologie, les linguistes pourraient s'intéresser plus

---

1. H. Ziéglé, *Afrique-Équatoriale française*, Paris, Berger-Levrault, 1952, p. 89.

2. C. Coquery-Vidrovitch, « Un essai de périodisation de l'histoire africaine », in A. Ba Konaré (éd.), *Petit Précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy*, Paris, La Découverte, 2008, p. 43-58.

particulièrement à certaines périodes. Par exemple, aux rapports entre l'expansion de la métallurgie ou de l'agriculture et celle des langues bantoues. Ou encore à l'importation de l'islam, entre les VIII<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, le long du fleuve Niger et sur la côte orientale, qui va tout à la fois marquer le lexique de nombreuses langues et les mettre en contact avec une écriture.

Notre propos est à la fois plus large et plus limité. Plus limité, parce qu'il couvre une période relativement courte : moins de deux siècles. Plus large, parce que, cinquante ans après les indépendances de la plupart des pays francophones africains, nous voudrions explorer l'histoire du français en Afrique subsaharienne et de ses rapports avec les langues africaines.

De ce point de vue, c'est avec le cabotage sur les côtes occidentales (entamé par les Portugais au XV<sup>e</sup> siècle), puis avec la traite négrière (jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle) que débutent les contacts entre l'Occident et l'Afrique, contacts limités dans les premiers temps à quelques forts et à quelques comptoirs.

\*

Découvrant ce qu'il croyait être les Indes et qui était en fait la mer des Caraïbes, Christophe Colomb fut saisi d'une véritable fureur baptismale : les îles, les caps, les baies, il baptisait tout, sans se demander si les indigènes, Caribes ou Arawaks, n'avaient pas déjà nommé leur environnement. Son journal de voyage témoigne de cette activité frénétique, comme le montrent ces quelques extraits :

Cette île [...] à laquelle je donnai le nom de Santa Maria de la Conception [...] au milieu du bras de mer qui sépare ces deux îles, à savoir celle de Santa Maria et la grande à laquelle j'ai donné le nom de Fernandina. (15 octobre 1492)

Ce cap où je viens de mouiller maintenant et auquel j'ai donné le nom de Beau Cap parce qu'il est réellement beau. (19 octobre 1492)

Ce cap du sud-est auquel je donnai le nom de cap de la Lagune comme j'avais donné à l'île celui d'Isabelle. (20 octobre 1492)

Le lac qui est là près du cap de l'Îlot – ainsi que je l'ai nommé. (22 octobre 1492)

L'amiral donna à ce fleuve et à ce port le nom de San Salvador. (28 octobre 1492)

Il navigua jusqu'au coucher du soleil, faisant dix-huit lieues à l'est quart sud-est, jusqu'à un cap qu'il nomma cap de Cuba. (12 novembre 1492)

Il leur donna le nom de mer de Notre-Dame et le port qui était près de l'embouchure de l'entrée desdites îles, il le nomma port du Prince. (14 novembre 1492)

Au-delà il y avait quelques-unes des plaines les plus belles du monde, assez semblables aux terres de Castille, mais qu'elles surpassent encore. Pour cela il donna à ladite île le nom d'île Hispaniola. (9 décembre 1492)

Une petite île à laquelle l'amiral donna le nom de Saint-Thomas, parce que le lendemain était jour de vigile de ce saint. (19 décembre 1492)

Colomb baptise donc à tour de bras et, au gré de sa fantaisie, il utilise, pour nommer ces lieux, des particularités géographiques (cap de la Lagune), des noms de saints tels que San Cristobal (qui deviendra plus tard Saint-Kitts) ou Santa Maria de Guadalupe (nom d'un monastère en Espagne qui donnera le nom de Guadeloupe à une île, ainsi qu'à la cathédrale de Mexico), ou encore les noms des souverains espagnols (Isabelle). Il va jusqu'à utiliser le calendrier : arrivant un dimanche en vue d'une île, il la baptise tout simplement *Dominica* (la Dominique). Cette référence au calendrier n'est d'ailleurs pas le seul fait de Christophe Colomb : lorsque, le 1<sup>er</sup> janvier 1502, un navigateur portugais arrive dans une baie de la côte brésilienne, qu'il prend pour l'embouchure d'une rivière, il la baptise Rio de Janeiro (« fleuve de janvier »), actuel nom de la plus grande ville

du pays... S'il était arrivé la veille, la ville s'appellerait aujourd'hui « fleuve de décembre » !

Tout commence donc par une nomination des lieux, qui apparaît comme la traduction toponymique d'un rapport de force.

De la même façon, la première intervention des langues européennes, et plus particulièrement de la langue française en Afrique, a été la nomination du continent, des fleuves, des régions qui deviendront ensuite des colonies, puis des pays.

Commençons par le continent. Le mot français « Afrique » vient du latin *africa terra*, « terre des Afri », expression vieille de plus de vingt siècles, pour laquelle on a proposé diverses étymologies : origine grecque (*apbriké*, « sans froid »), sémitique (« poussière »), berbère (*ifri*, « grotte »), sans qu'il soit vraiment possible de trancher. Ce qui est en revanche certain, c'est que le mot *africa* n'est pas d'origine latine, qu'il a été utilisé par les Romains et que la plupart des langues européennes l'ont ensuite adopté.

Cette Afrique, ce sont d'abord des navigateurs qui l'ont approchée, et leur première tendance a été de jeter l'ancre dans des estuaires, de nommer des fleuves et, de là, par métonymie, les territoires qu'ils traversaient. C'est ainsi que désignent aujourd'hui à la fois un fleuve et un pays les mots Sénégal, Congo, Cameroun, Niger, et qu'il en allait de même dans le passé de la Haute-Volta ou de l'Oubangui-Chari. Or ces noms propres n'étaient que rarement endogènes. Ainsi, en 1571, un navigateur portugais arrive à l'embouchure d'un fleuve localement nommé Wuri. Constatant qu'il est rempli de crevettes, il le baptise immédiatement *Rio dos Camerãos*, « fleuve des crevettes », forme qui donnera en allemand *Kamerun*, puis en anglais *Cameroon* et en français Cameroun. De la même façon, ce serait la forme de l'estuaire du fleuve Komo qui aurait poussé les Portugais à le baptiser *Gabão*, parce qu'ils lui trouvaient

l'aspect d'un caban. Et, bien sûr, le nom de la Côte d'Ivoire n'a rien de local.

En revanche, en 1482, un autre navigateur portugais, Diego Cão, avait baptisé l'estuaire d'un fleuve à partir d'un mot local, *Nzere*, qui deviendra Zaïre, puis Congo, par référence au célèbre royaume de Kongo qui donnera donc leur nom à un fleuve et deux pays. De la même façon, le Niger n'est sans doute pas, contrairement à ce que pourrait faire croire une étymologie facile, le « fleuve des Noirs », mais viendrait peut-être du tamasheq *Gber n gheren*, « fleuve des fleuves ». Le Tchad, pour sa part, devrait son nom au mot kanouri désignant le lac.

De ces quelques exemples ressortent d'ores et déjà quelques remarques. Tout d'abord, les populations africaines avaient tendance à baptiser leurs fleuves tout simplement « fleuve », par conséquent, c'est parfois le nom local générique des cours d'eau qui a été utilisé par les Européens. Ensuite, on ne s'embarrassait pas toujours du nom local, comme le montrent les nominations du Cameroun ou du Gabon. Enfin, apparaît ici le droit de nommer l'autre : de la même façon que des parents choisissent le prénom de leurs enfants, les premiers navigateurs européens atteignant les côtes africaines décidaient du nom d'un fleuve, d'un territoire, plus tard d'un État et donc d'une population. C'est ainsi qu'aujourd'hui, des membres de l'ethnie fang sont, d'un côté d'une frontière des Camerounais, et de l'autre des Gabonais. Ou que des Baoulés, des Malinkés, des Sénoufos sont tous des Ivoiriens. C'est sur cette toile de fond toponymique, sur cette cartographie précoloniale, que va se dérouler l'introduction du français en Afrique, et tout d'abord au Sénégal.



# 1

## AUX ORIGINES DE LA PÉNÉTRATION DU FRANÇAIS EN AFRIQUE : SAINT-LOUIS DU SÉNÉGAL

Dès le xv<sup>e</sup> siècle, les côtes de l'actuel Sénégal sont visitées par des navires occidentaux, portugais puis hollandais, anglais et français. L'estuaire du fleuve Sénégal et le Cap-Vert sont ainsi les premiers lieux de contact et de commerce entre l'Europe et cette partie de l'Afrique.

Pour ce qui concerne les Français, c'est à partir du xvi<sup>e</sup> siècle que les villes de Rouen, Dieppe ou Saint-Malo entament des relations avec la côte africaine. En 1659, des marins de Dieppe débarquent à l'embouchure du Sénégal et fondent Saint-Louis, qui va devenir un comptoir spécialisé dans le commerce de l'or, de la gomme arabique et des esclaves. Des commerçants s'y installent (ils fondent en 1781 la première loge maçonnique d'Afrique) et prospèrent.

En 1789, la Révolution donne le statut de communes à Saint-Louis, Gorée, Dakar et Rufisque, les fameuses « quatre communes » dont on a tant parlé et qui constituent en partie un mythe car les droits accordés à leurs habitants ne concernaient guère les Africains. Le cahier de doléances que Saint-Louis enverra par l'intermédiaire d'un certain Lamiral avait en fait été rédigé par des notables blancs ou métis.

Plus tard, en 1848, Saint-Louis et Gorée éliront un député, Barthélemy Durand Valentin. Il sera suivi de Jean-Baptiste Lafon de Gauffillé, Jules Couchard,

Alfred Gasconi, Aristide Vallon, Hector d'Agoult et François Carpot, tous blancs ou mulâtres, élus par des commerçants locaux ou venus de Bordeaux : les Africains n'ont en effet pas accès au jeu politique et le changement viendra plus tard. C'est seulement en 1914 que le premier Noir, Blaise Diagne, est élu à l'Assemblée nationale, élection suivie de celles de Galandou Diouf, Amadou Lamine Guèye, Léopold Sédar Senghor, Mamadou Dia et, enfin, Abbas Guèye.

### ***Jean Dard***

Il demeure que la ville de Saint-Louis, première réelle implantation française en Afrique, a été le lieu d'expérimentation de différentes formes de colonisation ; ensuite, le premier lieu d'administration de la région (l'Afrique-Occidentale française [AOF]) ; plus tard, encore le lieu de prises de conscience des élites africaines dont certains membres, nous l'avons vu, seront élus au Parlement français ; enfin, ce qui nous concerne directement, le lieu d'ouverture de la première école française en Afrique et le terrain d'application de certaines formes d'enseignement du français. À ce titre, elle mérite que nous nous attardions sur son histoire.

Le 17 juin 1816, à 4 heures du matin, quatre navires français, la frégate *La Méduse*, la flûte *La Loire*, le brick *L'Argus* et la corvette *L'Écho* quittent la rade de l'île d'Aix, en face de Rochefort, pour se rendre au Sénégal. Les aléas de la navigation séparent bientôt les bâtiments et, le 28 juin, *La Méduse* arrive seule à Ténériffe, puis poursuit sa route vers l'Afrique. À son bord, le capitaine Le Roy Lachaumareys, dont la suite prouvera qu'il est un piètre navigateur ; Picard, qui a été « greffier-notaire » à la résidence du Sénégal dès 1800, a dû quitter son poste lorsqu'en 1809, les Anglais ont pris le Sénégal et y retourne, accompagné de sa famille (l'une de ses filles,

Charlotte, racontera cette épopée<sup>1)</sup> ; le colonel Julien Schmaltz et sa femme ; un pilote improvisé, Richefort ; bien sûr, des officiers et des marins, toute une petite société rapidement divisée : les uns, parmi lesquels Schmaltz, affirment faire toute confiance au capitaine et au pilote, les autres pensent qu'ils sont incapables de diriger un bateau.

Les événements donneront raison à ces derniers : le 2 juillet, la frégate s'échoue sur le banc d'Arguin, face aux côtes de l'actuelle Mauritanie, et tous les efforts pour l'en dégager restent vains. La suite est connue : les deux cent trente-trois voyageurs prennent place sur six canots et, après un long périple sur mer, puis à pied, atteignent l'embouchure du fleuve Sénégal. Dix-sept marins restent à bord (trois seulement survivront) ; les autres, cent quarante-neuf marins et soldats, partent sur un radeau de fortune, le fameux radeau de *La Méduse* dont le peintre Théodore Géricault a immortalisé l'odyssée.

Quel est l'objectif de ce voyage, qui aurait pu tourner plus mal encore ? Il s'inscrit dans un changement profond de la politique européenne vis-à-vis de l'Afrique de l'Ouest. Ayant fréquenté les côtes de l'Afrique pour en exporter des esclaves ou de la gomme arabique, les grandes puissances entament, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, une politique d'occupation territoriale : Après la période des comptoirs vient celle de la colonisation, qui passe par la pénétration des territoires. Les conflits entre les Français et les Britanniques ont pris fin avec la défaite des armées napoléoniennes, puis les traités de 1815-1816 qui confirment la présence française au Sénégal, la royauté est de retour et Louis XVIII envoie en 1816 le colonel Julien Schmaltz comme gouverneur, avec

---

1. Ch. Dard, *La Chaumière africaine – Histoire d'une famille française jetée sur la côte occidentale de l'Afrique à la suite du naufrage de la frégate La Méduse*, Dijon, Noellat, 1824 ; rééd. Paris, L'Harmattan, 2005.

mission de reprendre possession de Saint-Louis, puis de Gorée.

Schmaltz arrive donc sur place en juillet 1816, mais le gouverneur anglais, qui n'a reçu aucun ordre, demande à ces Français de quitter son territoire pour le Cap-Vert : la passation de pouvoirs n'aura lieu qu'en janvier 1817. Charlotte Dard (qui porte alors son nom de jeune fille, Picard ; elle épousera plus tard Jean Dard) nous décrit ainsi la ville :

La population de Saint-Louis est alors d'environ dix mille âmes, dont cinq cents Européens, deux mille nègres ou mulâtres libres et à peu près sept mille cinq cents esclaves. Il n'y a guère à Saint-Louis que cent cinquante maisons bâties à l'européenne. Le reste des habitations se compose de simples cases de roseaux ou huttes de paille qu'une légère étincelle peut faire disparaître en un moment, ainsi que les maisons de briques qui les avoisinent, les rues sont larges mais non pavées<sup>1</sup>...

C'est donc cette ville embryonnaire qui va devenir le point de départ de la colonisation de la région. Certains Européens ont planté du coton, le botaniste Richard, arrivé avec le gouverneur, crée une pépinière, et l'on songe à utiliser la voie fluviale pour pénétrer dans l'intérieur du pays. Mais le gouverneur Schmaltz se rend très vite compte qu'il lui faut, pour mener à bien sa politique, former des cadres intermédiaires, des Africains sachant parler, lire et écrire le français. Or il n'existe aucun système scolaire en français, et, dans les instructions qu'on lui a remises le 18 mai 1816, rien n'est prévu pour l'enseignement : on lui enjoint surtout d'encourager l'évangélisation. Il décide donc de demander au ministère de la Marine et des Colonies, dont il dépend, qu'on mette à sa disposition un instituteur chargé d'ouvrir une école, « l'école française du Sénégal ».

---

1. *Ibid.*, p. 89-90.

L'instituteur en question sera Jean Dard (1789-1833). Né à Maconge, en Côte-d'Or, il a étudié à Autun, dans un collège « populaire gratuit » créé par Anne-Marie Javouhey, au sujet de qui nous reviendrons. Au moment de son départ, il enseigne les mathématiques dans l'académie de Dijon et il a publié en 1815 une brochure sur l'enseignement mutuel, ou *monitorial system*, une pratique pédagogique alors très en vogue, mise au point par l'Anglais Andrew Bell (1753-1832) qui l'avait utilisée à Madras, en Inde, de 1790 à 1795. Joseph Lancaster (1778-1838) avait ensuite créé à Londres, en 1798, une école privée dans laquelle il appliquait les mêmes principes. L'enseignement mutuel était à la pédagogie ce que le système de l'*indirect rule* était à la gestion des colonies britanniques : il s'agissait d'utiliser les élèves les plus avancés pour enseigner à ceux qui l'étaient moins, palliant ainsi le manque de maîtres et permettant à un seul enseignant de former de nombreux élèves. Cette méthode, grâce aux efforts de Lancaster parti aux États-Unis pour la divulguer, connaissait un grand retentissement au début du XIX<sup>e</sup> siècle, et l'on comptait alors dans le monde plus de mille « écoles mutuelles ». En France, à la fin des années 1810, on dénombre une bonne dizaine de titres consacrés à cette méthodologie, parmi lesquels ceux de Joseph Hamel, *L'Enseignement mutuel ou Histoire de l'introduction et de la propagation de cette méthode par les soins du docteur Bell, de J. Lancaster et d'autres. Description détaillée de son application dans les écoles élémentaires d'Angleterre et de France, ainsi que dans quelques autres institutions* (Paris, 1818), du Dr Bailly, *Guide de l'enseignement mutuel avec gravures et tableaux* (2<sup>e</sup> éd., Paris, 1818), voire un poème de Xavier-Boniface de Saintine, *L'Enseignement mutuel*, primé par l'Académie française en 1820<sup>1</sup>. C'est

---

1. Voir G. Hardy, « L'enseignement au Sénégal de 1817 à 1854 », in *Bulletin du Comité d'études historiques de l'Afrique-Occidentale française*, 1921.

pourquoi, à son départ, Jean Dard a pour instruction de propager une éducation élémentaire en utilisant la méthode de l'enseignement mutuel qui, selon les termes du ministre, paraissait « devoir être bientôt universelle<sup>1</sup> ».

La première classe de français en Afrique s'est donc tenue au mois de mars 1817. Mais, à son arrivée à Saint-Louis, Jean Dard est quelque peu dépaysé face à des élèves qui, bien sûr, ne connaissent aucun mot de français, et il va très vite s'intéresser à leurs langues, essentiellement le wolof et le bambara, publiant successivement, quelques années plus tard, un *Dictionnaire français-wolof et français-bambara*, suivi du *Dictionnaire wolof-français* (Paris, Imprimerie royale, 1825), puis une *Grammaire wolofe ou méthode pour étudier la langue des Noirs en Sénégambie* (Paris, Imprimerie royale, 1826).

C'est à la croisée de deux approches, celle de l'enseignement mutuel et celle de la prise en compte de la langue des élèves, le wolof, que Jean Dard va chercher sa voie, mettant en place un enseignement à la fois bilingue et mutuel : les élèves apprenaient à lire et à écrire dans leur langue avant de passer au français, et les meilleurs élèves aidaient les autres.

L'instituteur est tout de suite apprécié par le gouverneur, qui, en 1818, demande que son salaire passe de 1 800 à 2 400 francs par an. En revanche, il va être attaqué par le préfet apostolique au Sénégal, l'abbé Giudicelli, qui l'accuse de vivre en concubinage avec une femme noire qui lui a donné un enfant, de faire des affaires en exportant de la gomme, du corail, en important des vêtements, d'être corrompu... Dans sa violente attaque, le prêtre signale que, selon lui, la moitié des élèves a déserté l'école, parce que les parents en ont assez d'être rackettés par l'instituteur et également parce que :

---

1. *Ibid.*, p. 104-105.

Le Sieur Dard, pour s'instruire lui-même de la langue du pays (jargon informé), au lieu de la langue française fait apprendre et continuellement parler le wolof à ses élèves. D'ailleurs, le 20 octobre dernier, la boiserie pour l'enseignement mutuel n'avait pas encore été faite<sup>1</sup>.

Il y a sans doute du vrai dans ce dernier reproche, puisque Jean Dard lui-même, dans l'avant-propos de son *Dictionnaire français-wolof et français-bambara* (non signé mais sans doute écrit par lui-même, à la troisième personne), pratique un étrange mélange, expliquant à la fois qu'il a appris le wolof grâce à ses élèves et vantant ses résultats pédagogiques :

En 1816, le gouvernement du Roi reconnut l'avantage qu'il y aurait de fonder au Sénégal des écoles pour les Noirs et les hommes de couleur. Sur la demande de Son exc. le ministre de la Marine, M. le préfet du département de la Seine désigna un sujet pris parmi les élèves instruits à l'école normale élémentaire. M. Dard fut choisi pour cette mission ; et les sœurs de Saint-Joseph reçurent les mêmes instructions pour diriger au Sénégal des écoles de filles. Les progrès des enfants furent rapides : en deux ans, plus de quatre-vingts jeunes Noirs ou mulâtres profitèrent si bien des leçons de l'école, qu'ils furent capables d'écrire le wolof en caractères français. Leur maître composa avec eux un double vocabulaire ; à force de travail et de rapprochement heureux, il découvrit les règles de leur langage. Des échantillons de leurs ouvrages furent adressés à la société établie à Paris pour la propagation de l'instruction primaire ; elle les fit examiner, et il fut constaté que les jeunes Africains avaient parfaitement vaincu les difficultés des leçons élémentaires ; qu'ils écrivaient et calculaient correctement, et qu'ils exprimaient leurs idées aussi bien que les enfants européens de Saint-Louis, formés aux mêmes leçons. On comprit qu'à l'aide de ces intéressants auxiliaires, le

---

1. *Ibid.*, p. 108-109.

professeur avait pu faire de grands progrès dans la langue wolof, progrès qu'on ne pouvait peut-être espérer par aucun autre moyen<sup>1</sup>.

Sans doute découragé par les attaques du préfet apostolique, Dard demande en 1819 un congé, qui lui est refusé par le ministre, mais parvient à se faire rapatrier pour raisons de santé et sera remplacé par un certain Daspres. Il a entre-temps épousé Charlotte-Adélaïde Picard, dont il aura trois enfants. On trouve alors dans l'école de Saint-Louis, écrit Papa Alioune Ndao, « cent treize élèves dont dix Européens, soixante-huit mulâtres, trente-cinq Noirs<sup>2</sup> ».

Ne retrouvant pas tout de suite un poste en France, Dard demande, en vain, à être de nouveau nommé à Saint-Louis. Dans une lettre au ministre datée du 20 avril 1822, il suggère de prolonger l'enseignement qu'il a mis en place vers le second degré, de l'étendre également du point de vue géographique :

Connaissant à fond la langue de ces peuples, j'ai souvent eu l'occasion de sonder la profondeur de leur capacité intellectuelle, et je ne dois pas craindre de dire à V.E. que rien ne peut s'opposer à la civilisation de l'Afrique-Occidentale, si le Gouvernement veut soutenir ce qui a été déjà fait au Sénégal et l'étendre successivement à l'intérieur. L'établissement d'une école française à Gorée y serait de la plus grande utilité... Les villages de Dagana, chef-lieu des établissements agricoles, de Ndian, de Touby, de Sor, de Gandiole, etc., seraient également très disposés à faire instruire leurs enfants, si le Gouvernement jugeait à propos de leur envoyer des instituteurs... Convaincu, par les liaisons habituelles que j'ai eues avec

---

1. J. Dard, *Dictionnaire français-wolof et français-bambara*, Paris, Imprimerie royale, 1825.

2. P. A. Ndao, « Lexicographie coloniale et traitement de l'altérité africaine, une introduction aux paratextes et à la nomenclature de Faïdherbe », à paraître dans les actes du colloque « La lexicologie militante » tenu à l'université de Paris 7 en décembre 2006.

les princes et les chefs de l'intérieur, des dispositions que tous les peuples de ces contrées ont pour la civilisation, je ne puis douter que les écoles oulof-françaises ne se propagent rapidement en Sénégambie, dès que nous pourrions procurer à ses habitants des livres écrits en leurs langages naturels...

Mais, souligne l'historien Georges Hardy, Dard réclamait pour cela d'être nommé « inspecteur général des écoles françaises africaines, sous l'autorité du gouverneur de la colonie du Sénégal », et tentait semble-t-il de faire monter les enchères en indiquant que les Anglais lui avaient proposé d'acheter ses manuscrits sur le wolof et de le nommer directeur d'une « école oulof-anglaise en Gambie ». Le gouverneur Roger, successeur de Schmaltz, tout en trouvant ces projets intéressants, se méfie de Dard, qui restera donc en France. En 1825, lorsque sort son dictionnaire, il est présenté comme « maître de pension à Bligny-sous-Beaune (Côte-d'Or) ». Quant à l'école à Saint-Louis, le 25 avril 1823, Roger écrit au ministre qu'elle compte une centaine d'élèves, blancs, mulâtres et noirs, parmi lesquels sept fils de chefs plus ou moins pris en otage :

Je fonde sur ces jeunes gens de grandes espérances ; de retour dans leur pays, quels débouchés ne peuvent-ils pas offrir à notre commerce ? Il leur est réservé peut-être aussi de nous faire connaître Tombouctou et le cours et l'embouchure du Niger, et tous les mystères de l'Afrique intérieure.

Jean Dard est donc – momentanément comme on le verra – évincé. Et il nous faut ici marquer une pause. Le premier instituteur français sur la terre africaine est en effet devenu un mythe. Jean-Pierre Makouta-Mboukou, auteur d'un des premiers ouvrages contemporains sur la problématique de l'enseignement du français en Afrique, le dédie d'ailleurs :

À la mémoire de Jean Dard, l'instituteur français qui comprit, dès l'abord, que le français qu'il enseignait aux jeunes Wolofs était une langue étrangère<sup>1</sup>.

On considère généralement que l'intérêt de Dard pour les langues locales, ne plaisant guère aux autorités, a été à l'origine de son éviction. Il est vrai qu'introduire le wolof à l'école revenait à lui reconnaître la qualité de langue, à parité avec le français, ce qui n'était pas dans l'air du temps, le discours colonial considérant plutôt que l'on parlait en Afrique des dialectes, voire des patois (nous avons vu plus haut que l'abbé Giudicelli désignait même le wolof comme un « jargon informe »). Dard était d'ailleurs sur ce point très net :

Le langage des nègres wolofs n'est pas une langue écrite [...] Malgré ses variations sans nombre, ce dialecte est régulier, uniforme, assujetti à des principes fixes [...]

ou encore :

On est allé jusqu'à dire que les nègres en général n'avaient pour langage qu'une espèce de gloussement sans règles, sans principes ; un jargon presque semblable à celui de l'orang-outang. Cela est de la plus grande fausseté<sup>2</sup>.

Il est aujourd'hui difficile de savoir si la solution imaginée et mise en pratique par Jean Dard était efficace, mais il est certain qu'elle se trouvait en décalage avec l'idéologie dominante. Il a expliqué qu'en deux ans, ses élèves parvenaient à écrire sans problème en wolof, et dans sa *Grammaire wolofe*, il écrivait en 1826 :

---

1. J.-P. Makouta-Mboukou, *Le Français en Afrique noire*, Paris, Bordas, 1973.

2. Respectivement : J. Dard, 1825, p. vi et 1826, p. ix. Cité par E. Bonvini, « Interférence anthropologique dans l'histoire de la linguistique africaine », in *Histoire épistémologie langage*, t. XXIX, fasc. 2, 2007.

La civilisation des Ouolofs est plus que négligée, elle est mise à l'oubli puisqu'on a cessé d'instruire les Noirs au Sénégal dans leur langue. Car quoi qu'on en dise, il faut que les Noirs soient inscrits dans leur langue maternelle, sans cela point d'établissements durables, point de civilisation [...] J'ai souvent remarqué que le jeune Noir n'épelle les mots du français que dans le but d'en former des sons propres à son langage maternel. Si après les avoir étudiés, il ne retrouve qu'un son barbare pour ses oreilles, il s'écrie : *Kelley don dara* (« cela ne signifie rien ») et ne veut plus étudier. Mais si, au contraire on lui donne à épeler un mot africain, alors il le répète jusqu'à ce qu'il puisse l'écrire sur le sable et l'explique à ses camarades<sup>1</sup>.

Partant de ces constatations, il est facile de considérer que Jean Dard a été la victime du préfet apostolique du Sénégal et des préjugés des autorités locales, et qu'il fut pour cette raison rappelé en France. L'épisode se termineraiit alors comme ce qu'il faudrait bien appeler un rendez-vous manqué : la prise en compte de la co-présence du français et des langues des élèves dans la classe aurait peut-être considérablement modifié l'histoire des rapports entre le français et les langues africaines. Mais les choses ne sont probablement pas aussi simples.

---

1. Cité par M. Fall, « La baisse de niveau des élèves en français : mythe ou réalité », *Revue électronique internationale de sciences du langage sudlangues*, <http://www.refer.sn/sudlangues>.